

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Arundel tenue au bureau municipal situé au 2, rue du Village, Arundel ce 15^e jour d'octobre 2019 à 19 h.

Présents et formant quorum sous la présidence de la mairesse Pascale Blais, les conseillers suivants : Jonathan Morgan, Hervey William Howe, Paul Pepin et Thomas Bates.

Monsieur le conseiller Marc Poirier est absent.

Monsieur le conseiller Dale Rathwell intègre la séance à 19h01.

La directrice générale France Bellefleur et l'adjointe administrative, Carole Brandt, sont présentes.

Ordre du jour

1. Période de questions

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Séance ordinaire du 17 septembre 2019

4. Avis de motion et règlement

4.1 Adoption – Second projet de règlement # 246 modifiant le règlement de zonage #112 et visant à autoriser les logements dans les bâtiments commerciaux de restauration et d'hébergement dans la zone Vi-33

5. Gestion financière et administrative

5.1 Liste des comptes à payer au 30 septembre 2019

5.2 Transferts budgétaires

5.3 Renouvellement du contrat de service – Photocopieur Canon IRA C3330

5.4 Prolongation du bail – Lynne Cooke

6. Sécurité publique

6.1 Approbation du budget 2020 – Régie incendie Nord Ouest Laurentides

6.2 Embauche – Premiers répondants – Jennifer Dwyer et Brianna Odell

6.3 Avis à l'égard du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC des Laurentides et adoption du plan de mise en œuvre régional

6.4 Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour soutenir la coopération municipale – Étude de faisabilité d'un parc régional ou intermunicipal sur la Rivière Rouge

7. Travaux publics

7.1 Achat de sable pour chemins – Hiver 2019-2020

7.2 Prolongation de la location à court terme d'une niveleuse – JMV inc.

7.3 Adhésion au regroupement d'achats – Véhicules légers 2019 (début année modèle 2020) – 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 - Achat d'un camion Ford F-350SD XL (DGA-493) – Centre de services partagés du Québec – Fonds de roulement

7.4 Autorisation de paiement – Rue School - Gilbert Miller & Fils

7.5 Construction du garage municipal – Approbation de l'ordre de changement et directives - Directive A008 – Option B

7.6 Construction du garage municipal – Approbation de l'ordre de changement et directives - Directive A008 – Option A

8. Urbanisme, environnement et hygiène du milieu

8.1 Adhésion à l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon

8.2 Programme Rénovation Québec – Approbation du paiement -7, route Doctor-Henry - Matricule 1892-04-6551

8.3 Programme Rénovation Québec – Approbation de la liste préliminaire des travaux admissibles - 1, rue School - Matricule 1892-25-6690

8.4 Programme Rénovation Québec – Approbation de la liste préliminaire des travaux admissibles – 4, route Doctor-Henry – Matricule 1892-15-2708

9. Loisirs et culture

9.1 Demande d'aide financière – Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut – Installation d'un laboratoire d'imagerie médicale à Mont-Tremblant

9.2 Technicien en loisirs – Fondation Tremblant

9.3 Demande d'aide financière – Opération Nez-Rouge Mont-Tremblant

9.4 Procure – Halte au cancer de la prostate

9.5 Jour du Souvenir – Don à la Légion royale canadienne

10. Rapport de la mairesse et des conseillers

11. Période de questions

12. Levée de la séance

1. Période de questions

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Pepin

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté avec le déplacement du point 9.4 - Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour soutenir la coopération municipale – Étude de faisabilité d'un parc régional ou intermunicipal sur la Rivière Rouge au point 6.4 de l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Dale Rathwell intègre la séance à 19h01.

3. Adoption des procès-verbaux

2019-0157

3.1 Séance ordinaire du 17 septembre 2019

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervey William Howe

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 septembre 2019 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Jonathan Morgan déclare son intérêt dans le point 4.1 Adoption – Second projet de règlement #246 modifiant le règlement de zonage #112 et visant à autoriser les logements dans les bâtiments commerciaux de restauration et d'hébergement dans la zone Vi-33 et quitte la séance.

4. Avis de motion et règlement

2019-0158

4.1 Adoption – Second projet de règlement # 246 modifiant le règlement de zonage #112 et visant à autoriser les logements dans les bâtiments commerciaux de restauration et d'hébergement dans la zone Vi-33

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage #112 est en vigueur sur le territoire de la municipalité du canton d'Arundel, depuis la date de délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides le 4 juin 2003 ;

CONSIDÉRANT que l'usage complémentaire de logement dans les bâtiments commerciaux est compatible avec l'affectation « Rurale » du Schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides dans laquelle se situe la zone Vi-33 ;

CONSIDÉRANT que l'usage complémentaire de logement dans les bâtiments commerciaux est compatible avec l'affectation « Villageoise » du Plan d'urbanisme dans laquelle se trouve la zone Vi-33 ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 20 août 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Pepin

Et résolu que le conseil municipal adopte le second projet de règlement # 246 modifiant le règlement de zonage #112 et visant à autoriser les logements dans les bâtiments commerciaux de restauration et d'hébergement dans la zone Vi-33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT #246 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #112 ET VISANT À AUTORISER LES LOGEMENTS DANS LES BÂTIMENTS COMMERCIAUX DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT DANS LA ZONE VI-33

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage #112 est en vigueur sur le territoire de la municipalité du canton d'Arundel, depuis la date de délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides le 4 juin 2003 ;

CONSIDÉRANT que l'usage complémentaire de logement dans les bâtiments commerciaux est compatible avec l'affectation « Rurale » du Schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides dans laquelle se situe la zone Vi-33 ;

CONSIDÉRANT que l'usage complémentaire de logement dans les bâtiments commerciaux est compatible avec l'affectation « Villageoise » du Plan d'urbanisme dans laquelle se trouve la zone Vi-33 ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 20 août 2019 ;

Le Conseil municipal de la municipalité du Canton Arundel décrète ce qui suit :

ARTICLE 1.

Le règlement de zonage numéro 112 est modifié à sa grille des usages et normes de la zone Vi-33 afin d'intégrer la référence à l'article 7.7.1 « Logements dans les bâtiments commerciaux » du règlement de zonage comme disposition spéciale aux usages C10 et C11.

Le tout tel que démontré à la grille des usages et normes de la zone Vi-33 présentée en Annexe 1. L'annexe 1 fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

Le présent règlement entre en vigueur en conformité avec la loi.

Annexe 1

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES ET NORMES PAR ZONE												
USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	habitation unifamiliale	■	■							
		h2	habitation bifamiliale, trifamiliale	■	■							
		h3	habitation multifamiliale			■						
		h4	habitation en commun			■						
		c1	commerce de détail				■					
		c2	services personnels et professionnels				■					
		c3	commerce artériel léger						■			
		c4	commerce artériel lourd						■			
		c5	commerce pétrolier						■			
		c6	commerce de divertissement				■(a)					
		c7	récréation intérieure				■(b)					
		c8	récréation extérieure intensive						■(d)			
		c10	restauration							■		
		c11	hébergement							■		
		i1	industrie légère							■		
		i2	industrie moyenne							■		
		p1	communautaire récréatif								■	
		p2	communautaire de voisinage	■								
		p3	communautaire d'envergure								■(c)	
		u1	utilité publique légère								■	
		h5	projet intégré d'habitation								■	
		STRUCTURE	isolée	■	■	■	■	■	■	■	■	■
			Jumelée									
			Contigus									
		BÂTIMENT	Hauteur maximum (étage)	1,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	—
			Hauteur en mètre maximum (m)	—	—	—	—	—	—	—	—	—
			Largeur minimum (m)	7	7	7	7	7	7	7	7	—
Superficie de bâtiment au sol minimum (m ²)	67		67	67	67	67	67	67	67	55		
Superficie de plancher maximum (m ²)	—		—	—	150	—	—	200	—	—		
TERRAIN	Superficie minimum (m ²)	3000	3000	5000	3000	3000	3000	3000	20000	—		
	Largeur minimum (m)	50	50	50	50	50	50	50	50	—		
	Profondeur minimum (m)	60	60	60	60	60	60	60	60	—		
	Espace naturel (%)	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGE	Avant minimum (m)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	—		
		Latérale minimum (m)	3	3	3	3	3	3	3	—		
		Total des deux latérales minimum (m)	6	6	6	6	6	6	6	—		
	DENSITÉ	Arrière minimum (m)	10	10	10	10	10	10	10	10		
		Coefficient d'occupation au sol max. (%)	40	40	40	40	40	40	40	40		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		(1) (2)	(1) (2)	(6)	(5)			(5)	(7)			
		(3) (4)	(3) (4)					(9)				
ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO:		112		Daniel Arbour & Associés		Bureau des Laurentides		33				
ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO:		113										

MUNICIPALITÉ DU CANTON ARUNDEL

ZONE: VI 33 Villageoise

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

(a) excluant les établissements présentant des spectacles à caractère érotique
 (b) excluant les usages de la catégorie «amusement» (salle de jeux, jeux électroniques, salon de pari)
 (c) excluant les équipements d'envergure régionale
 (d) Sont spécifiquement permis les commerces de location de canoës, kayaks et vélo sans moteur, les minigolfs, les piscines et les terrains de tennis

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

(1) 7.4.1 Usage additionnel de service
 (2) 7.4.2 Usage additionnel artisanal léger
 (3) 7.4.4 Logement accessoire
 (4) 7.4.5 Logement au sous-sol
 (5) 8.4.2 Terrasse commerciale
 (6) 12.8 et 15.2.4 Implantation d'un bâtiment multifamilial
 (7) 12.7 projet intégré d'habitation 2.5 logements/ha maximum
 (8) 7.4.9 Usage additionnel récréatif extérieur intensif sur les emplacements résidentiels
 (9) 7.7.1 Logement dans les bâtiments commerciaux

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement	Usage/limitation
	XXX	ajout XX

Monsieur le conseiller Jonathan Morgan réintègre la séance.

5. Gestion financière et administrative

5.1 Liste des comptes à payer au 30 septembre 2019

2019-0159

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Morgan et résolu d'approuver la liste des comptes à payer telle que présentée ci-dessous, à savoir :

Carquest Canada Itée* (pièces)	130.11 \$
Centre d'hygiène* (fournitures)	85.84 \$
CFL Performance* (Ford F-250)	91.93 \$
Cloutier, Line (programme remb non-résident)	100.00 \$
Creighton Rock Drill limited*(lame niveleuse)	319.63 \$
Desjardins, Monique, Petit Sophie (Rénovation Qc)	5 000.00 \$
Dicom* (transport)	26.19 \$
Distribution Hunpaco* (eau)	13.50 \$
Énergies Sonic inc.* (essence et diesel)	3 038.48 \$
Équipement Médi-Sécur inc. * (fournitures médicales)	90.11 \$
Fourniture de bureau Denis* (papeterie)	182.66 \$
Hydro-Québec (éclairage public)	166.00 \$
Imprimerie Léonard* (panneau chasse, pamphlet bacs)	1 943.07 \$
L'information du Nord* (avis public)	593.28 \$
JMV inc. (location niveleuse)	3 449.25 \$
Juteau Ruel (copies photocopieurs)	260.72 \$
La Capitale (assurance groupe)	2 684.05 \$
Marc Marier (frais gardiennage chien)	150.00 \$

Matériaux McLaughlin* (ponceaux, pancartes)	1 694.78 \$
Ministère des finances (SQ)	41 509.00 \$
Paysage net* (entretien sept)	790.46 \$
Petite caisse*(divers)	223.90 \$
RIMRO (quote-part matières résiduelles)	19 285.00 \$
Séguin, Marlene*(fourniture art in the park)	26.45 \$
SIMAG Informatique* (mise à jour)	160.97 \$
Salaires et contributions d'employeur	36 022.62 \$
Frais de banque	94.92 \$

Liste de chèques émis :

5810 Bell Canada (fax)	92.96 \$
5811 Habillons un enfant	400.00 \$
5812 SCFP local 4852	851.46 \$
5813 Ministre des Finances (permis Seg)	331.28 \$
5814 Municipalité de La Conception	200.00 \$
5815 Shaw direct (musique pavillon)	39.27 \$

* Rapport en vertu du règlement #171 Délégation de pouvoir

Que le conseil municipal accuse réception du rapport en vertu du règlement #171 Délégation de pouvoir pour la période du mois de septembre 2019, transmis en date du 10 octobre 2019.

Je soussignée, directrice générale secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton d'Arundel a les crédits budgétaires pour les dépenses décrites ci-dessus.

France Bellefleur, CPA, CA
Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-0160

5.2 Transferts budgétaires

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'apporter quelques modifications au budget actuel, et ce, dans le but de favoriser un meilleur suivi des dépenses et de réallouer certains budgets ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Dale Rathwell

Et résolu que le conseil autorise les transferts budgétaires suivants :

De (crédit) (-) :

02-130-00-421	Assurances	1 500
02-320-00-625	Asphalte	1 500
02-320-00-635	Produits chimiques	1 140
02-320-50-525	Entretien 10 roues	360
02-610-00-200	Salaires – urbanisme	3 108
02-610-00-494	Formation	440
02-702-90-999	Autres activités culturelles	1 500

À (débit) (+) :

02-130-00-681	Électricité	1 500
02-320-10-631	Diesel	3 000
02-451-10-446	Matières résiduelles	180
02-451-10-649	Autres – bacs	100
02-610-00-420	Services techniques	160
02-629-00-419	Autres	3 100
02-701-20-522	Ent et rép Salle communautaire	500
02-701-50-522	Ent et rép – Parc	1 000
02-702-30-421	Assurances	8

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019 -0161

5.3 Renouvellement du contrat de service – Photocopieur Canon IRA C3330

CONSIDÉRANT que le contrat de service pour l'entretien du photocopieur doit être renouvelé ;

CONSIDÉRANT que le contrat de service inclut toutes les pièces et fournitures d'origine Canon, les entretiens préventifs, les appels de service et la poudre ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Pepin

Et résolu que le conseil renouvelle le contrat de service incluant toutes les pièces et fournitures d'origines Canon, les entretiens préventifs, les appels de service et la poudre pour ce copieur à Juteau Ruel Inc. pour un montant de 0.0086 \$ la copie noir/blanc et 0.074 \$ la copie couleur plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-0162

5.4 Prolongation du bail – Lynne Cooke

Il est proposé par monsieur le conseiller Dale Rathwell

Et résolu d'autoriser la prolongation du bail de Madame Lynne Cooke jusqu'au 31 octobre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Sécurité publique

2019-0163

6.1 Approbation du budget 2020 – Régie incendie Nord Ouest Laurentides

CONSIDÉRANT que les municipalités suivantes sont parties à une entente relative à la sécurité publique et à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale à savoir : la municipalité d'Amherst, la municipalité d'Arundel, la

municipalité d'Huberdeau, la municipalité de La Conception, la municipalité de Lac-Supérieur, la municipalité de La Minerve, la municipalité de Montcalm et la municipalité de Saint-Faustin–Lac-Carré ;

CONSIDÉRANT que selon l'article 12 de cette entente, le budget annuel doit être approuvé et adopté par résolution de chacun des conseils municipaux participants à l'entente ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervey William Howe

Et résolu que le conseil confirme son approbation et l'adoption du budget 2020 de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides pour un montant de 2 433 336 \$ servant de base de répartition pour l'année 2020, la quote-part de la Municipalité d'Arundel étant de 79 328 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019 -0164

6.2 Embauche - Premiers répondants – Jennifer Dwyer et Brianna Odell

CONSIDÉRANT qu'il faut assurer les interventions de première ligne pour les urgences médicales sur le territoire des municipalités de Barkmere, Huberdeau, Montcalm et Arundel et ce, en vertu d'une entente intermunicipale ;

CONSIDÉRANT qu'il y a un besoin de combler deux postes de premier répondant ;

CONSIDÉRANT que Jennifer Dwyer et Brianna Odell ont exprimé leurs intérêts et sont aptes à remplir les critères d'embauche pour le poste de premier répondant ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Morgan

Et résolu que la municipalité procède à l'embauche de Jennifer Dwyer et Brianna Odell et ce, aux conditions présentement en vigueur pour les premiers répondants.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Les conseillers Jonathan Morgan, Paul Pepin, Thomas Bates et Hervey William Howe votent en faveur de la résolution.

Le conseiller Dale Rathwell vote contre la résolution.

2019-0165

6.3 Avis à l'égard du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC des Laurentides et adoption du plan de mise en œuvre régional

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Laurentides est en vigueur depuis février 2006 ;

CONSIDÉRANT que l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que le schéma doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date d'entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité ;

CONSIDÉRANT que le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisée fera l'objet d'une analyse par les conseillers en sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique et qu'au terme de cette analyse, une demande d'attestation de la conformité sera adressée au ministère de la Sécurité publique ;

CONSIDÉRANT que l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que la MRC des Laurentides doit également déposer au ministère, avec son projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisée, un avis de chaque municipalité locale et régie incendie, le cas échéant, qui a participé à son élaboration ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Laurentides a transmis le 24 septembre 2019 à l'ensemble des municipalités de la MRC, à la Régie incendie des Monts et à la Régie incendie Nord Ouest Laurentides, le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé et leur plan de mise en œuvre local du projet de schéma décrivant les mesures envisagées afin d'atteindre les objectifs ministériels ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Arundel est en accord avec les actions figurant à l'intérieur de son plan de mise en œuvre du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Laurentides ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Morgan

Et résolu :

QUE la Municipalité d'Arundel :

- Émet un avis favorable à l'égard de la version révisée du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie par la MRC des Laurentides transmis le 24 septembre 2019 ;
- Adopte le plan de mise en œuvre régional tel que transmis par la MRC des Laurentides.

QUE la présente résolution soit transmise à Madame Nancy Pelletier, directrice générale de la MRC des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-0166

6.4 Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour soutenir la coopération municipale – Étude de faisabilité d'un parc régional ou intermunicipal sur la Rivière Rouge

CONSIDÉRANT qu'il existe une problématique de sécurité publique sur les terrains en bordure de la Rivière Rouge durant la période estivale ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir une étude de faisabilité objective et distincte des scénarios disponibles pour l'aménagement des terrains dans ce secteur et aux partages des équipements, des infrastructures et des services ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Huberdeau désire participer à la réalisation de cette étude de faisabilité d'un parc régional ou intermunicipal sur la Rivière Rouge ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Dale Rathwell

Et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière conjointe avec la Municipalité d'Huberdeau, dans le cadre du programme d'aide financière pour soutenir la coopération municipale 2019-2020 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour une étude de faisabilité d'un parc régional ou intermunicipal sur la Rivière Rouge ;

QUE la Municipalité d'Arundel soit désignée comme responsable régional dudit projet et accepte le mandat d'organisme responsable de cette demande financière :

Et

QUE le conseil autorise madame la mairesse Pascale Blais ainsi que la directrice générale France Bellefleur à déposer et à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Arundel, tous les documents requis pour la demande d'aide financière.

REJETÉE (ÉGALITÉ)

La mairesse Pascale Blais et les conseillers Hervey William Howe et Dale Rathwell votent en faveur de la résolution.

Les conseillers Jonathan Morgan, Paul Pepin et Thomas Bates votent contre la résolution.

7. Travaux publics

2019-0167

7.1 Achat de sable pour chemins – Hiver 2019-2020

CONSIDÉRANT que la municipalité désire procéder à l'achat de deux mille (2 000) tonnes métriques de sable tamisé pour la saison 2019-2020 ;

CONSIDÉRANT que Les Bois Ronds inc. a soumis la plus basse soumission ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervey William Howe

Et résolu d'accepter la soumission de Les Bois Ronds inc. au montant de 4.00 \$ la tonne métrique, plus les redevances et les taxes applicables, pour l'achat de 2 000 tonnes métriques de sable tamisé pour la saison 2019-2020 pour un montant total estimé de 10 554.71 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-0168

7.2 Prolongation de la location à court terme d'une niveleuse – JMV inc.

CONSIDÉRANT que la municipalité a effectué la location d'une niveleuse auprès de JMV inc. pour une période de cinq (5) mois se terminant le 26 octobre 2019 et qui serait opportun de prolonger la période de location jusqu'au 15 novembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervey William Howe

Et résolu que le conseil autorise la prolongation de la période de location de la niveleuse jusqu'au 15 novembre 2019.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Les conseillers Jonathan Morgan, Paul Pepin, Hervey William Howe et Dale Rathwell votent en faveur de la résolution.

Le conseiller Thomas Bates vote contre la résolution.

2019-0169

7.3 Adhésion au regroupement d'achats – Véhicules légers 2019 (début année modèle 2020) – 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 - Achat d'un camion Ford F-350SD XL (DGA-493) – Centre de services partagés du Québec – Fonds de roulement

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Arundel désire adhérer au regroupement d'achats « Véhicules légers 2019 (début année modèle 2020) » pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 avec le Centre de services partagés du Québec ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire acquérir un camion Ford F-350SD XL (DGA-493) pour le service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervey William Howe

Et résolu :

D'ADHÉRER au regroupement d'achats « Véhicules légers 2019 (début année modèle 2020) » pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 avec le Centre de services partagés du Québec ;

D'AUTORISER la directrice générale, France Bellefleur, à procéder à l'achat d'un camion Ford F-350SD XL (DGA-493) via le Centre de services partagés du Québec ;

QUE cet achat soit payable par le fonds de roulement et remboursable par le fond d'administration sur une période de 7 ans ;

QUE la directrice générale, France Bellefleur, soit autorisée à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Les conseillers Jonathan Morgan, Paul Pepin, Hervey William Howe et Dale Rathwell votent en faveur de la résolution.

Le conseiller Thomas Bates vote contre la résolution.

2019 -0170

7.4 Autorisation de paiement – Rue School - Gilbert Miller & Fils

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur Gilbert P. Miller et Fils ltée a complété les travaux sur la rue School ;

CONSIDÉRANT que la firme Équipe Laurence, en charge de la surveillance des travaux a recommandé la réception provisoire des travaux ainsi que le paiement à l'entrepreneur Gilbert P. Miller & Fils ltée de la somme de 33 118.73 \$, taxes incluses, ce montant incluant une retenue de 5 % soit 1 743.09 \$ taxes incluses, applicable à l'entrepreneur pour une période d'un an à partir du 20 septembre 2019 ;

CONSIDÉRANT que ce montant est payable conditionnellement à la déclaration statutaire de l'entrepreneur prouvant que ses sous-traitants et ses fournisseurs ont été payés pour les travaux exécutés, les services rendus ou les matériaux fournis ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervey William Howe

Et résolu que le conseil approuve la réception provisoire des travaux correctifs de la rue School et autorise le paiement de la somme de 33 118.73 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-0171

7.5 Construction du garage municipal – Approbation de l'ordre de changement et directives - Directive A008 – Option B

CONSIDÉRANT que certaines modifications aux plans et devis doivent être apportées dans le projet de construction du garage municipal ;

CONSIDÉRANT que la directive A0008, préparé par l'architecte Jean Damecour, consiste à améliorer la ventilation des combles de toiture entre les axes 7 et 11 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Morgan

Et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la directive A008 – option B dans le cadre du projet de construction du garage municipal et autorise l'ajout au contrat de construction de Groupe Laverdure Construction inc. les coûts supplémentaires pour un montant de 8 495 \$ plus les taxes applicables ;

QUE le montant de cet investissement soit financé :

- en premier lieu par le projet de la construction du garage municipal
- par le surplus accumulé, si les coûts ne peuvent être assumés entièrement par le projet.

REJETÉE

Le conseiller Jonathan Morgan vote en faveur de la résolution.

Les conseillers Hervey William Howe, Paul Pepin, Dale Rathwell et Thomas Bates votent contre la résolution.

2019-0172

7.6 Construction du garage municipal – Approbation de l'ordre de changement et directives - Directive A008 – Option A

CONSIDÉRANT que certaines modifications aux plans et devis doivent être apportées dans le projet de construction du garage municipal ;

CONSIDÉRANT que la directive A0008, préparé par l'architecte Jean Damecour, consiste à améliorer la ventilation des combles de toiture entre les axes 7 et 11 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Pepin

Et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la directive A008 – option A dans le cadre du projet de construction du garage municipal et autorise l'ajout au contrat de construction de Groupe Laverdure Construction inc. les coûts supplémentaires pour un montant de 17 705 \$ plus les taxes applicables ;

QUE le montant de cet investissement soit financé :

- en premier lieu par le projet de la construction du garage municipal
- par le surplus accumulé, si les coûts ne peuvent être assumés entièrement par le projet.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Les conseillers Paul Pepin, Hervey William Howe et Dale Rathwell votent en faveur de la résolution.

Les conseillers Jonathan Morgan et Thomas Bates votent contre la résolution.

8. Urbanisme, environnement et hygiène du milieu

2019-0173

8.1 Adhésion à l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon

CONSIDÉRANT que l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon contribue au développement et à la diffusion des connaissances sur la zone de gestion de l'organisme ;

CONSIDÉRANT que l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon participe à la mise en œuvre d'un Plan directeur de l'eau ;

CONSIDÉRANT que l'organisme développe des outils d'information et de sensibilisation sur les enjeux liés à l'eau ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Arundel désire soutenir concrètement la mission de protection, de mise en valeur et de développement durable de cette richesse collective qu'est l'eau pour la zone de gestion intégrée des bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Dale Rathwell

Et résolu d'adhérer à titre de membre régulier de sources, secteur municipal, à l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon au montant de 100 \$ pour l'année 2019-2020.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Les conseillers Jonathan Morgan, Paul Pepin, Hervey William Howe et Dale Rathwell votent en faveur de la résolution.

Le conseiller Thomas Bates vote contre la résolution.

2019-0174

8.2 Programme Rénovation Québec – Approbation du paiement -7, route Doctor Henry - Matricule 1892-04-6551

CONSIDÉRANT que les travaux de rénovation de la propriété du 7, route Doctor Henry, matricule 1892-04-6551 sont complétés ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Pepin

Et résolu d'autoriser le paiement de 5 000 \$ aux propriétaires du 7, route Doctor Henry, matricule 1892-04-6551.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-0175

8.3 Programme Rénovation Québec – Approbation de la liste préliminaire des travaux admissibles - 1, rue School - Matricule 1892-25-6690

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a instauré un programme-cadre qui a pour objet de favoriser la mise en place par la Municipalité de mesures pour stimuler la revitalisation de la vocation résidentielle en déclin dans un ou des secteurs restreints de son territoire ;

CONSIDÉRANT que la SHQ participe au budget global du présent programme dans une proportion de 50 % ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Arundel a adopté le règlement # 232 concernant l'instauration du programme Rénovation Québec dans la Municipalité du Canton d'Arundel ;

CONSIDÉRANT que les propriétaires du 1, rue School, matricule 1892-25-6690 ont déposé une demande d'aide financière pour les travaux de rénovation qui respecte les critères d'admissibilité prévus au programme ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'accepter cette demande ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Pepin

Et résolu que le conseil municipal approuve cette demande d'aide financière pour la propriété située au 1, rue School, matricule 1892-25-6690, au montant de 5 000 \$, à la condition que les propriétaires respectent toutes les conditions prévues au Programme Rénovation Québec ainsi qu'au règlement #232 concernant l'instauration du programme Rénovation Québec dans la Municipalité du Canton d'Arundel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-0176

8.4 Programme Rénovation Québec – Approbation de la liste préliminaire des travaux admissibles - 4, route Doctor-Henry - Matricule 1892-15-2708

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a instauré un programme-cadre qui a pour objet de favoriser la mise en place par la Municipalité de mesures pour stimuler la revitalisation de la vocation résidentielle en déclin dans un ou des secteurs restreints de son territoire ;

CONSIDÉRANT que la SHQ participe au budget global du présent programme dans une proportion de 50 % ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Arundel a adopté le règlement # 232 concernant l'instauration du programme Rénovation Québec dans la Municipalité du Canton d'Arundel ;

CONSIDÉRANT que les propriétaires du 4, route Doctor-Henry, matricule 1892-15-2708 ont déposé une demande d'aide financière pour les travaux de rénovation qui respecte les critères d'admissibilité prévus au programme ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'accepter cette demande ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Morgan

Et résolu que le conseil municipal approuve cette demande d'aide financière pour la propriété située au 4, route Doctor-Henry, matricule 1892-15-2708, au montant de 5 000 \$, à la condition que les propriétaires respectent toutes les conditions prévues au Programme Rénovation Québec ainsi qu'au règlement #232 concernant l'instauration du programme Rénovation Québec dans la Municipalité du Canton d'Arundel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Hervey William Howe quitte la séance à 20h29.

9. Loisirs et culture

2019-0177

9.1 Demande d'aide financière – Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut – Installation d'un laboratoire d'imagerie médicale à Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT qu'en 2008, un incendie a détruit la clinique qui abritait les services de radiologie à Mont-Tremblant (secteur Saint-Jovite) ;

CONSIDÉRANT que la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut a lancé une campagne de financement ayant pour

objectif d'amasser la somme de 350 000 \$ afin d'acheter un appareil de radiologie pour offrir un service de radiologie aux citoyens de la grande région de Mont-Tremblant ;

CONSIDÉRANT que chaque don sera important pour l'atteinte de l'objectif ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Pepin

Et résolu que le conseil autorise le versement d'un don de 400 \$ (200 \$ en 2019 et 200 \$ en 2020) à la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut pour la campagne de financement pour l'installation d'un laboratoire d'imagerie médicale à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Les conseillers Jonathan Morgan, Paul Pepin et Dale Rathwell votent en faveur de la résolution.

Le conseiller Thomas Bates vote contre la résolution.

2019 -0178

9.2 Technicien en loisirs – Fondation Tremblant

CONSIDÉRANT que les municipalités d'Arundel et d'Amherst souhaitent renouveler le mandat de la technicienne en loisirs ;

CONSIDÉRANT que la technicienne en loisirs a pour objectif d'organiser des activités pour les jeunes Arundelites ;

CONSIDÉRANT que la municipalité accueille sur son territoire plusieurs familles ayant des moyens financiers limités ;

CONSIDÉRANT que la technicienne en loisirs permet d'offrir un service essentiel aux enfants défavorisés et la possibilité de réaliser pleinement des activités de loisirs sans contrainte d'accessibilité et en limitant les déplacements ;

CONSIDÉRANT que le loisir favorise la qualité de vie des personnes et des communautés ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Morgan

Et résolu de présenter une demande d'aide financière à la Fondation Tremblant pour aider à l'organisation d'activités visant les jeunes Arundelites et de la région et de nommer la directrice générale, France Bellefleur, à titre de personne-ressource pour la Municipalité d'Arundel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-0179

9.3 Demande d'aide financière – Opération Nez Rouge Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT qu'Opération Nez Rouge s'est donné la mission de valoriser, par une approche citoyenne non moralisatrice, l'adoption d'un comportement responsable dans toutes situations de facultés affaiblies, en offrant un service de raccompagnement accessible et confidentiel dispensé par et pour la communauté, dont les retombées financières profitent à des organismes locaux dédiés à la jeunesse ou au sport amateur ;

CONSIDÉRANT que pour une 13^e année, Opération Nez Rouge Mont-Tremblant offriront le service de raccompagnement dans notre secteur ;

CONSIDÉRANT que lors de la campagne 2018, 21 raccompagnements ont été effectués dans notre municipalité en partance de Labelle, Sainte-Agathe-des-Monts, Lac-Supérieur, La Conception et Mont-Tremblant et qu'un seul raccompagnement dans notre municipalité mobilise une équipe de 3 bénévoles pendant presque deux (2) heures ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Pepin

Et résolu que le conseil autorise le versement d'un don de 100 \$ à Opération Nez Rouge Mont-Tremblant pour la campagne de financement 2019.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

La mairesse Pascale Blais et les conseillers Jonathan Morgan et Paul Pepin votent en faveur de la résolution.

Les conseillers Dale Rathwell et Thomas Bates votent contre la résolution.

2019-0180

9.4 Procure – Halte au cancer de la prostate

CONSIDÉRANT qu'annuellement 4 600 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 890 mourront de la maladie ;

CONSIDÉRANT que 12 Québécois par jour recevront un diagnostic du cancer de la prostate ;

CONSIDÉRANT que PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis exclusivement au Québec ;

CONSIDÉRANT l'importance de sensibiliser la population d'Arundel au dépistage du cancer de la prostate ;

CONSIDÉRANT que la campagne de financement « Noeudvembre » de PROCURE offre l’occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Dale Rathwell

Et résolu que le conseil municipal d’Arundel déclare le 19 novembre comme « La journée d’Arundel de la sensibilisation au cancer de la prostate « Noeudvembre ».

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2019-0181

9.5 Jour du Souvenir – Don à la Légion royale canadienne

CONSIDÉRANT que la Légion royale canadienne organise, à l’occasion de la Journée du Souvenir, une cérémonie pour souligner la contribution et la vaillance de nos anciens combattants et militaires ;

CONSIDÉRANT que la mission de la Légion royale canadienne est d’aider les anciens combattants et leurs personnes à charge, de promouvoir le Souvenir, de supporter les militaires en service et de s’impliquer au sein de toutes les communautés locales et régionales, partout au Canada ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire soutenir cet organisme dans le cadre de ces célébrations ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Dale Rathwell

Et résolu que le conseil autorise un don de 100 \$ à la Légion royale canadienne afin d’honorer nos anciens combattants et militaires dans le cadre des célébrations du Jour du Souvenir.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2019-0182

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Morgan et résolu que la séance soit levée à 20h47 heures.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Pascale Blais, LL.B., B.A.
Mairesse

France Bellefleur, CPA, CA
Directrice générale